



DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

Rapport oral du président du groupe de travail, M. M. Mdladlana, délégué gouvernemental de l'Afrique du Sud

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC) sur le plein emploi, la création d'emplois productifs et le travail décent pour tous et Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies	1
II. Suivi de la discussion par la Conférence internationale du Travail du rapport sur les changements dans le monde du travail.....	7

I. Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC) sur le plein emploi, la création d'emplois productifs et le travail décent pour tous et Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies ¹

1. J'ai ouvert les débats en faisant observer que le contexte politique a évolué depuis la dernière réunion du groupe de travail. L'appui au travail décent considéré comme un objectif mondial s'est considérablement renforcé tant dans le système multilatéral qu'à l'échelon international. La déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC) du mois de juillet dernier apporte un soutien considérable à la promotion du travail décent et demande expressément aux institutions du système multilatéral, y compris les institutions de Bretton Woods, les banques régionales et les commissions économiques de tenir compte aussi de l'impact de leurs activités sur le travail décent et l'emploi productif. Le débat sur la réforme des Nations Unies amène à s'interroger également sur la manière dont le système multilatéral peut conférer plus de cohérence opérationnelle à ses politiques au niveau national. Les contributions des délégués des trois groupes se rejoignent largement. Le débat ayant porté sur les deux documents à la fois, il est résumé dans la même section.
2. Le Directeur général a souligné que la Déclaration ministérielle de l'ECOSOC rend compte du formidable appui dont bénéficie l'Agenda du travail décent de l'OIT et aidera grandement l'OIT à prendre des initiatives cohérentes à l'échelle de l'ensemble du système pour promouvoir le travail décent pour tous. La déclaration affirme qu'un emploi décent et productif est le plus sûr moyen de sortir durablement de la pauvreté et appelle à l'intégration de l'Agenda du travail décent dans des politiques multilatérales permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. Elle est le fruit des importants efforts consentis par le Bureau et par les mandants, y compris plusieurs membres du Conseil d'administration. De nombreux ministres du travail mais aussi des ministres des affaires étrangères, du développement, de la planification et des finances ont participé à la réunion de l'ECOSOC. La confrontation de perspectives gouvernementales diverses confère au résultat obtenu une signification particulière non seulement par le processus diplomatique qu'elle représente mais également du fait que plusieurs ministères aux attributions très différentes sont parvenus à un point de vue commun. Les groupes employeur et travailleur ont eux aussi été extrêmement actifs lors de la phase préparatoire et lors du débat de haut niveau lui-même. Un certain nombre d'organisations de la société civile dotées d'un statut d'observateur à l'ECOSOC ont également apporté un appui considérable tant à New York qu'à Genève et apprécient aujourd'hui à sa juste valeur la mission de l'OIT et ses méthodes tripartites.
3. Malgré l'important mandat qui lui a été confié en matière de cohérence, de coordination et de formulation des politiques, l'ECOSOC n'a pu dans le passé réaliser tout son potentiel et cela pour diverses raisons. Les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies lui donnent dorénavant une nouvelle impulsion. La déclaration ministérielle est un outil pratique très utile pour tous les mandants ainsi que pour le Bureau, et le prochain programme et budget devra tenir

¹ Documents GB.297/WP/SDG/1 et GB.297/WP/SDG/2.

pleinement compte de ses implications pour le rôle de chef de file de l'OIT en matière de travail décent au sein du système des Nations Unies. Le souci de cohérence est maintenant au cœur des préoccupations du système des Nations Unies. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a souligné qu'il est important de donner plus de cohérence aux mandats et attributions des différentes institutions. L'Initiative de cohérence des politiques, qui a été lancée par l'OIT et concerne plusieurs institutions, examine également la question et met en œuvre une proposition qui a été initialement présentée par le président de la Banque mondiale lors d'une réunion avec le Directeur général et qui concerne un certain nombre d'études de cas sur les avis des institutions internationales au niveau des pays. Se fondant sur le paragraphe 47 du document final du Sommet mondial de 2005, la déclaration ministérielle propose divers moyens permettant au système dans son ensemble de contribuer à sa mise en œuvre. Elle conforte la discussion menée par l'OIT dans le cadre de la réunion des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et de leur Comité de haut niveau sur les programmes à propos de l'élaboration d'une panoplie type de mesures pour promouvoir le travail décent dans l'ensemble du système.

4. Le rapport du groupe d'experts de haut niveau a été rendu public la semaine dernière seulement et une première lecture confirme qu'il constitue pour le BIT une occasion extraordinaire. Toutefois, il est trop tôt pour que le Conseil d'administration puisse en discuter ou évaluer ses implications pour l'OIT. Le Directeur général a donc suggéré que ce rapport soit examiné dans le détail en mars 2007. Son titre, *Delivering as One*, traduit son message essentiel. Les objectifs de l'OIT peuvent être atteints pleinement que s'ils s'inscrivent dans un système des Nations Unies effectif et mieux intégré, en particulier dans le contexte de la mondialisation. Un système plus cohérent qui, notamment, reconnaît avec tant de force l'importance primordiale du mandat de l'OIT et du travail décent pour tous ne peut être qu'en faveur de notre Organisation. C'est là une chance unique pour la structure tripartite de l'OIT de montrer la voie vers plus de cohérence du système mondial, puisque le travail décent pour tous – son objectif premier – est au cœur même d'un dispositif efficace de gouvernance de la mondialisation. Le BIT, modestement, n'a pas à douter de sa capacité d'appuyer la réforme des Nations Unies. Sa structure de gouvernance tripartite n'est pas en question. Au contraire, elle est, de plus en plus, considérée comme un atout permettant aux organisations des Nations Unies de faire le lien avec la société dans son ensemble. Cette conjoncture aujourd'hui si propice ne le restera pas longtemps. En 2015, toutes les contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs convenus à l'échelle internationale seront examinées de près. D'ici là, il devrait être possible de démontrer toute la valeur du dialogue social et des efforts déployés par le BIT, conjointement, ainsi que par d'autres acteurs.
5. Le vice-président employeur s'est félicité des résultats du débat de haut niveau. La déclaration ministérielle offre une occasion exemplaire de tirer tout le profit de la vision tripartite de l'OIT concernant la pauvreté et la façon d'en venir à bout, à savoir en créant des entreprises et des emplois. L'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Chambre de commerce internationale (CCI) ont exposé leurs vues dans un document qu'elles ont soumis à l'une des tables rondes organisées pendant le débat de haut niveau. On ne saurait surestimer l'importance du secteur privé pour la création d'emplois, et le groupe des employeurs se réjouit de la référence qui y est faite dans la déclaration ministérielle. L'accent mis sur le développement de l'entreprise en milieu tant rural qu'urbain est opportun, de même que les références aux micro, petites et moyennes entreprises, à la participation des femmes, au secteur informel, à la microfinance, à la sécurité sociale et aux nouvelles technologies. La législation et la réglementation visant à protéger les droits de propriété et à garantir l'application des contrats, à assurer le respect des principes et droits fondamentaux au travail et à permettre la «flexibilité» sont importantes. Le paragraphe 25 de la déclaration attire l'attention sur la nécessité de créer un environnement propice à l'investissement dans les pays en développement et les pays en transition, ce qui ne peut se faire que dans un climat de transparence, de stabilité et de

prévisibilité. L'emploi des jeunes, dont il est question au paragraphe 11, est aussi une question clé; à ce sujet, il y a lieu de se pencher sur les établissements de formation. L'orateur a pris note avec satisfaction de la mention qui est faite des problèmes du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose au paragraphe 14 de la déclaration.

6. Il a été souligné que le document GB.297/WP/SDG/1 contient un point appelant une décision, ce qui ne correspond pas à la pratique habituelle. Le groupe de travail a été conçu comme un forum de libre discussion, et non de prise de décisions. L'orateur a indiqué que, tout en se félicitant de la déclaration ministérielle, il estime que la recommandation faite au paragraphe 22 b) d'approuver les propositions concernant l'action à mener par l'OIT ne donne pas assez de détails. Aussi faudrait-il demander qu'un document décrivant précisément ce qui est prévu sur le plan opérationnel soit soumis au groupe de travail à sa prochaine session. L'orateur a reconnu la nécessité évidente de tenir compte de l'incidence financière de cette proposition pour le programme et budget, mais il a redit qu'il faudrait pouvoir disposer de données plus détaillées concernant le paragraphe 22 c) et que, en tout état de cause, la question devrait être débattue à la Commission du programme, du budget et de l'administration. Qui plus est, un supplément d'informations est requis sur la boîte à outils proposée pour le travail décent et les idées de programmes d'action assortis de délais. L'orateur a aussi souligné qu'il y a lieu de prêter quelque attention aux traductions de la déclaration ministérielle.
7. Le vice-président travailleur, soutenu par d'autres membres travailleurs, a déclaré que, depuis un certain temps déjà, le groupe des travailleurs manifeste son insatisfaction à l'égard d'un système international qui ne fonctionne pas bien du point de vue des travailleurs. Le groupe des travailleurs soutient donc les efforts visant à rendre le système plus efficace et se félicite de la déclaration ministérielle de l'ECOSOC. Contrairement aux employeurs, il n'a donc aucune hésitation à décider de recommander les propositions figurant au paragraphe 22 du document du Bureau. Bien que les syndicats aient joué un rôle majeur au sein de la réunion de l'ECOSOC pour persuader les gouvernements de reconnaître la valeur du travail décent, il n'est pas fait état de leur contribution dans le document. Le mouvement syndical international s'est renforcé au cours du mois précédent grâce à la formation d'une nouvelle confédération, la Confédération syndicale internationale (CSI), qui a l'intention de jouer un rôle très actif au sein du système des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres institutions internationales. Tout en conservant une approche pragmatique, la CSI a fait plusieurs propositions sur la réforme du système multilatéral. Cela en dépit de la publication par la Banque mondiale d'un document intitulé *Pratique des affaires* dans lequel les organisations de travailleurs sont considérées comme des obstacles à l'activité économique. Naturellement, pour les travailleurs, l'institution internationale la plus importante demeure l'Organisation internationale du Travail. Celle-ci doit faire davantage entendre sa voix au sein du système multilatéral, lequel devrait l'écouter davantage et être plus ouvert aux potentialités du tripartisme. Le groupe de travail a joué un rôle très important pour rehausser la position de l'OIT dans le système multilatéral, élaborant des politiques et discutant de nombreuses questions qui font désormais partie de l'agenda international. Les Nations Unies ont plus que jamais besoin de l'OIT, et les décideurs en dehors du domaine du travail commencent maintenant à apprécier ce qu'elle peut offrir. Il convient en particulier de se féliciter du soutien sans réserve dont jouissent la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et d'autres instruments de l'OIT. Il est reconnu au paragraphe 17 que «des institutions et une réglementation appropriées, y compris des mécanismes de dialogue social, sont importantes pour un fonctionnement efficace et équitable des marchés du travail; cela englobe l'adoption et l'application d'une législation du travail qui protège les droits des travailleurs». Cela permettra de mieux comprendre que le dialogue social et une législation du travail appropriée font partie intégrante de la solution des problèmes actuels. Les propositions figurant dans la déclaration relatives aux emplois décents pour les

femmes et les jeunes et les mesures de suivi qu'elles appellent de la part de l'OIT, en particulier en ce qui concerne les travailleuses pauvres dans les secteurs informel et rural, sont satisfaisantes de même que la référence faite dans la déclaration au VIH/SIDA, au paludisme, à la tuberculose et autres grandes maladies infectieuses.

- 8.** Un complément d'information serait apprécié sur l'intégration de l'Agenda du travail décent dans le système des Nations Unies, en particulier sur le terrain, de même que la liaison des programmes de l'OIT aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pour assurer le suivi du paragraphe 38, il serait très utile qu'un dialogue se poursuive avec les institutions financières internationales et l'OMC dans le cadre du groupe de travail. Le recours à des plans d'action assortis d'un calendrier précis pour le travail décent en tant qu'élément des stratégies du développement demande que l'on tienne compte de la nécessité de laisser aux pays une marge de manœuvre comme indiqué au paragraphe 23 et du rôle important que le secteur public peut jouer en tant qu'employeur comme indiqué au paragraphe 31. Concernant la panoplie type de mesures envisagées pour promouvoir le travail décent, le travail fait sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi est très utile. Le Secrétaire général des Nations Unies sortant a suggéré que le plein emploi productif et le travail décent pour tous, y compris pour les femmes et les jeunes, fassent l'objet d'une nouvelle cible au titre du premier objectif du Millénaire pour le développement sur l'atténuation de la pauvreté. Il faut s'en féliciter et le Bureau devrait tenir le Conseil d'administration informé de ce que cela signifiera concrètement pour l'OIT, vraisemblablement la présentation d'un rapport régulier sur la manière dont l'Agenda du travail décent et en particulier les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) contribuent à une réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015. La Commission du programme, du budget et de l'administration devra tenir compte du fait que la déclaration ministérielle confère à l'OIT des responsabilités importantes qui nécessiteront des ressources pour qu'elle puisse s'en acquitter. Le Bureau a bien travaillé avec le secrétariat de l'ECOSOC pour ouvrir la voie à la déclaration et on peut tirer un enseignement précieux de cet exercice: la cohérence est possible même si elle n'est pas facile. Il s'agit là d'une tâche qui s'inscrit dans la durée, et les intérêts constitutionnels et institutionnels de l'OIT sont bien servis par la cohérence, au même titre que les intérêts des travailleurs et travailleuses du monde entier.
- 9.** Des délégués gouvernementaux, dont plusieurs représentent des groupements régionaux, sont intervenus dans le débat en se félicitant de la déclaration ministérielle de l'ECOSOC. Cette déclaration confirme l'importance du travail décent en tant qu'objectif central du développement et donne des orientations très claires sur la manière d'y parvenir. Il est maintenant essentiel d'harmoniser les politiques nationales et internationales dans les domaines des finances, du commerce, des migrations, de la sécurité sociale et du marché du travail, et l'ECOSOC devrait servir de forum pour cette question de cohérence des politiques de développement. L'ECOSOC aura un rôle central à jouer dans les activités de suivi, qu'il s'agisse d'évaluer les progrès réalisés, d'examiner la mise en œuvre des OMD et d'autres objectifs de développement internationaux ou de promouvoir une plus grande cohérence entre les activités de développement. De plus, la Commission du développement social de l'ONU discutera en 2007 de la promotion du plein emploi et du travail décent pour tous, et offrira ainsi une occasion de plus de renforcer la coopération et la cohérence des politiques.
- 10.** Le rôle attribué à l'OIT dans le système multilatéral et la demande qui lui a été faite d'élaborer des plans d'action assortis de délais avec d'autres acteurs ont été appuyés. La préparation de ces plans d'action devrait faire l'objet de consultations tripartites, gouvernements compris. L'action de l'OIT s'oriente de plus en plus vers la mise en œuvre et l'exécution de programmes de promotion du travail décent, notamment les programmes par pays de promotion du travail décent. Ces derniers devraient être incorporés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et alignés sur les

stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de croissance, et sur les politiques de coopération au développement. En plus de la collaboration avec les partenaires des Nations Unies pour la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, l'OIT devrait accorder une attention particulière aux relations avec les autres organisations, et surtout avec les institutions de Bretton Woods. Le dialogue avec ces dernières devrait porter notamment sur les plans d'action assortis de délais et déboucher sur des stratégies globales et viables de réduction de la pauvreté. La collaboration et la coordination avec d'autres organisations sont aujourd'hui d'une importance primordiale. Des rapports sur les avancées réalisées dans ce domaine devraient être soumis au groupe de travail à intervalles réguliers. Les questions examinées par le groupe de travail sont aussi de la compétence d'autres commissions ou méritent d'être débattues par le Conseil d'administration et certains s'interrogent donc sur la nécessité d'avoir un groupe distinct sur la mondialisation. D'autres, en revanche, pensent que le groupe de travail joue un rôle important dans le renforcement des activités de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation.

11. En ce qui concerne le suivi de la déclaration ministérielle par l'OIT, des délégués gouvernementaux ont reconnu qu'il pourrait avoir des implications pour le programme et budget 2008-09 et que ce point devrait faire l'objet en mars d'un examen approfondi. Certains délégués ont indiqué que cela ne devrait pas affecter le soutien apporté aux programmes par pays de promotion du travail décent, ni diminuer les crédits alloués au titre de la CTBO ou entraîner une augmentation du budget. De plus amples informations concernant la récente réunion sur l'Initiative de cohérence des politiques mentionnée par le Directeur général et l'état d'avancement du forum sur la mondialisation prévu pour 2007 ont été demandées.
12. Plusieurs délégués gouvernementaux ont décrit les programmes sur l'emploi mis en œuvre dans leur pays et appelé l'attention sur certaines manifestations qui aideront au suivi de la déclaration ministérielle de l'ECOSOC. Ainsi, par exemple, une conférence UE/CE se tiendra les 4 et 5 décembre à Bruxelles sur la promotion du travail décent dans les politiques internes et externes de l'Union européenne. Cette conférence rassemblera un certain nombre de parties prenantes et sera l'occasion de discuter du travail décent dans le contexte de la mondialisation, de la responsabilité sociale des entreprises et des nouveaux défis de la concurrence économique que devra relever l'Union européenne. La communication de la Commission européenne de mai 2006 sur la promotion du travail décent pour tous fait l'objet d'une discussion au sein du Conseil des ministres, du Parlement européen et du Comité économique et social européen. En mars 2007, la France organisera à Paris, dans le cadre du G8, une conférence sur la protection sociale.
13. En ce qui concerne le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies, plusieurs délégués gouvernementaux ont indiqué qu'il analyse de manière approfondie la coordination au niveau des bureaux extérieurs. La notion de cohérence à l'échelle du système devrait être appliquée au niveau national, en particulier pour renforcer l'interdépendance entre l'Agenda du travail décent et l'emploi productif pour tous en tant que fondement du développement durable, d'une part, et la nécessité d'une plus grande cohérence des politiques entre programmes bilatéraux et multilatéraux, d'autre part. Certains orateurs ont fait observer qu'il existe un lien entre les conclusions du groupe d'experts de haut niveau et celles du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Les recommandations du groupe d'experts méritent de retenir toute l'attention et l'OIT, en tant qu'organisation tripartite, devrait être attentive à la nécessité d'introduire des réformes. Il serait très utile que ce rapport fasse l'objet d'un débat approfondi à la session de mars du Conseil d'administration.
14. Le vice-président employeur a fait observer que les efforts accomplis pour réformer le système des Nations Unies sont importants, surtout pour éliminer les doubles emplois et

réaliser des économies. Cela aura des répercussions au niveau de la gestion et de l'administration, mais il est important de protéger le tripartisme, tant au niveau de l'Organisation qu'au niveau local. L'orateur a exprimé une certaine inquiétude au sujet des incidences possibles que les propositions contenues dans le rapport pourraient avoir sur l'administration des ressources et des programmes extrabudgétaires. Il a prié le Bureau de tenir le Conseil d'administration informé des éléments nouveaux qui interviendraient d'ici sa session de mars, où le groupe des employeurs compte analyser un document du Bureau sur les incidences que le rapport du groupe d'experts pourrait avoir pour l'OIT. Le vice-président travailleur a confirmé l'intérêt que porte son groupe à un système des Nations Unies plus cohérent et plus efficace. Cependant, les Nations Unies n'ont pas cette culture du travail avec les partenaires sociaux. Les raisons qui sont à l'origine de la création de l'OIT en 1919 en tant qu'organisation tripartite demeurent donc tout à fait valables pour les problèmes auxquels le monde du travail se heurte aujourd'hui. Tout doit être mis en œuvre pour préserver la structure particulière de l'OIT, qui ouvre la voie au développement humain et à la paix qu'il a été impossible d'instaurer par d'autres moyens. L'orateur a souscrit à la proposition de revenir sur cette question en mars pour en discuter de façon plus approfondie et de contribuer ainsi à l'instauration d'une gouvernance mondiale plus efficace.

- 15.** Passant en revue la discussion, le Directeur général a souligné que l'intégration du plein emploi productif et du travail décent pour tous confère une responsabilité majeure aux partenaires sociaux. Sans la collaboration des partenaires sociaux, les programmes par pays de promotion du travail décent ne peuvent pas fonctionner. L'orateur a reconnu qu'à la réunion de l'ECOSOC les méthodes de l'OIT ont été implicitement reconnues; cependant, le système des Nations Unies n'attribue pas le même rôle aux organisations de travailleurs et aux organisations d'employeurs. En même temps, l'orateur a souligné qu'il y a à une occasion extraordinaire à ne pas manquer. Il a suggéré que les organisations d'employeurs et de travailleurs rencontrent les coordonnateurs résidents des Nations Unies au niveau national – soit individuellement, soit collectivement – pour les aider à comprendre le rôle du dialogue social. Quant au rôle des coordonnateurs résidents, il va probablement changer en ce sens qu'ils seront séparés du PNUD qui, à son tour, renoncera à entreprendre des programmes s'inscrivant dans le cadre du mandat des institutions spécialisées. Le Directeur général a aussi indiqué qu'un exercice conjoint de formation entre les coordonnateurs résidents du PNUD et le personnel du BIT a été arrêté. Le rapport du groupe d'experts porte sur des questions pouvant être traitées au moyen d'une coopération interinstitutions et des questions appelant une action intergouvernementale. Si on privilégie la coopération interinstitutions, la structure de gouvernance de l'OIT sera entièrement respectée.
- 16.** En conclusion, le président a fait remarquer que plusieurs membres du groupe de travail ont proposé un examen plus approfondi de la suite que l'OIT devra donner à la déclaration ministérielle de l'ECOSOC et une analyse plus détaillée du rapport du groupe d'experts des Nations Unies. Il a donc proposé ce qui suit:

Etant donné que le groupe de travail a été réuni afin de procéder à un échange de vues, ses membres ont estimé que le Conseil d'administration devrait:

- a) se féliciter de l'adoption par le Conseil économique et social des Nations Unies de la déclaration ministérielle sur la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable;
- b) examiner de nouveau en mars 2007 et, s'il y a lieu, au sein des commissions du Conseil d'administration les implications opérationnelles pour les activités de l'OIT de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de l'ECOSOC, y compris les plans d'action assortis d'un calendrier précis et la collaboration avec d'autres institutions en vue de l'élaboration d'une panoplie de mesures pour promouvoir le travail décent;

- c) répondre à la nécessité de donner suite à la mise en œuvre de la déclaration ministérielle dans les Propositions de programme et de budget pour 2008-09;
- d) charger le Bureau d'élaborer un nouveau document sur le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies, à soumettre au Conseil d'administration en mars 2007.

II. Suivi de la discussion par la Conférence internationale du Travail du rapport sur les changements dans le monde du travail ²

17. Le Directeur général s'est félicité de l'accueil réservé au rapport intitulé *Changements dans le monde du travail* lors de la session de cette année de la Conférence internationale du Travail, mais a fait observer que le groupe de travail offre une possibilité de mener une réflexion de nature plus interactive et stratégique. Il a rappelé que la mission première du groupe porte sur la dimension sociale de la libéralisation du commerce et que, dans le cadre de l'ouverture internationale des marchés et de la révolution des technologies de l'information et de la communication, ce groupe a été amené à s'occuper d'un éventail plus large de questions sociales et relatives à l'emploi et a changé son nom pour celui de Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. Il joue aujourd'hui au sein du système international un rôle irremplaçable consistant à examiner, avec la participation d'une multiplicité d'acteurs, les liens entre divers domaines d'action et à inciter diverses institutions à engager un dialogue constructif. Par ailleurs, il a institué la Commission mondiale et exercé une influence, tant au niveau national qu'international, sur un débat politique marqué jusque-là par une très forte opposition entre ceux qui sont pour la mondialisation et ceux qui sont contre. Le rapport de la commission, qui plaide en faveur d'une mondialisation juste, a été favorablement accueilli par l'Assemblée générale des Nations Unies. Aujourd'hui, le débat a évolué et comporte une réflexion approfondie sur ce qui pourrait contribuer à renforcer la cohérence des diverses politiques ainsi que sur les institutions nationales et internationales nécessaires à l'instauration d'une mondialisation juste. Le programme du groupe de travail doit tenir compte de cette réalité.

18. Le Directeur général a proposé de sélectionner dans le rapport sur les changements dans le monde du travail un certain nombre de questions clés sur lesquelles le groupe de travail pourrait axer ses activités au cours des prochaines années sans se laisser décourager par la complexité de certaines d'entre elles. Il a notamment suggéré de retenir les thèmes suivants:

- le blocage des négociations commerciales multilatérales, qui s'explique en partie par les nombreuses préoccupations suscitées dans les milieux politiques nationaux par le rythme, l'ampleur et les conséquences de la libéralisation;
- l'existence, dans nombre de pays, d'un type de croissance qui, tant pour les revenus que pour la répartition des richesses, semble nettement plus favorable aux catégories supérieures qu'aux catégories moyennes et inférieures;
- les conséquences du réchauffement de la planète sur les investissements et l'emploi, qui vont se faire sentir dès les prochaines années;
- l'interaction entre ce qui se passe sur le lieu de travail et les marchés de l'emploi d'un pays donné et des phénomènes liés à la mondialisation comme les délocalisations, la sous-traitance et les autres questions similaires;

² Document GB.297/WP/SDG/3.

- la nécessité de replacer les grandes évolutions – recul du monde agricole, exode rural, croissance démographique constante – dans un contexte mondial et non plus purement national;
- le fait que les femmes et les hommes ont le sentiment que leur vie quotidienne est régie par des centres de décision de plus en plus éloignés de l’endroit où ils vivent.

19. Le Directeur général a lancé une mise en garde: s’agissant de l’avenir, rien ne garantit que les institutions chargées de la gouvernance de la mondialisation vont évoluer dans un sens favorable. Cette hypothèse est toutefois incertaine. L’orateur ne prévoit pas un repli vers l’isolationnisme et le protectionnisme; il laisse entendre qu’un tel scénario demeure possible, surtout si le monde ne parvient pas à créer suffisamment d’emplois décents pour réduire de moitié le nombre des pauvres.

20. Le vice-président travailleur a déclaré que l’OIT a bénéficié d’une reconnaissance internationale grâce au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation en 2004, au paragraphe 47 du document final du Sommet mondial de 2005, et enfin à la Déclaration ministérielle de l’ECOSOC de 2006. On reconnaît largement aujourd’hui que l’OIT accomplit une tâche utile et originale qui trouve sa juste place au sein du système des Nations Unies dans le cadre de la réforme en cours. La signification du tripartisme, considéré comme un mécanisme permettant d’améliorer la cohérence des politiques et de préparer l’avènement du travail décent, a été exposée récemment dans un rapport du Comité économique et social européen. En ce qui concerne le document, et plus particulièrement son paragraphe 2, les travailleurs souhaiteraient que l’on reformule deux des suggestions de la manière suivante: «le renforcement de la gouvernance du monde du travail» et «liens entre la croissance, l’investissement et le travail décent en Asie du Sud». Le rapport sur les changements dans le monde du travail est riche d’informations et présente une perspective globale sur l’évolution des marchés du travail à travers le monde. L’orateur a indiqué qu’il partage l’avis selon lequel la relation existant entre croissance et emploi évolue avec la mondialisation. Le groupe des travailleurs souhaiterait que l’on établisse un document sur cette question et attend du Bureau qu’il établisse la coordination nécessaire avec les travaux de la Commission de l’emploi et de la politique sociale. Par ailleurs, il serait intéressant de mener un dialogue stratégique avec d’autres institutions sur les conséquences pour l’emploi des mesures visant à lutter contre le changement climatique.

21. L’orateur s’est dit préoccupé du blocage des négociations commerciales de Doha et a déclaré que le groupe des travailleurs n’est pas opposé aux accords relatifs aux échanges multilatéraux. Pour débloquer les négociations, il faudrait que la poursuite de la libéralisation s’accompagne d’une politique judicieuse en matière d’emploi et de questions sociales, ce qui nécessiterait qu’une place accrue soit allouée à la politique nationale dans le cadre de la planification. L’OMC a besoin d’une OIT forte, et le groupe de travail pourrait réfléchir à la nature d’un ensemble de mesures d’ajustement de l’emploi au niveau mondial qui accompagnerait un nouvel accord commercial. Evoquant les recherches menées conjointement par l’OIT et l’OMC, l’orateur s’est dit intéressé par le rapport qui en résulterait et a émis le souhait qu’on examine les questions nouvelles au cours des prochaines sessions du groupe de travail. La possibilité d’élaborer un document sur la mondialisation et l’économie informelle présente également une grande importance pour le groupe des travailleurs, de même qu’une discussion stratégique sur les liens réciproques existant entre l’évolution technologique, la libéralisation du commerce, l’investissement et l’emploi. Le groupe est disposé à poursuivre les discussions avec le président, le vice-président employeur et le Directeur général afin de planifier l’ordre du jour des prochaines réunions du groupe de travail et de décider des documents qui y figureront. On pourrait retenir les questions suivantes: stratégies mondiales en vue du travail décent et poursuite de l’ouverture des échanges; mondialisation, réduction du caractère informel de l’économie et

renforcement des institutions; stratégies de l'emploi accompagnant les mesures visant à ralentir ou même à inverser le changement climatique; liens existant entre la croissance et l'emploi dans une économie mondialisée, notamment en ce qui concerne la volatilité des marchés et son impact sur le travail décent, dans la perspective de l'emploi à long terme.

22. Le vice-président employeur a également déclaré que le groupe était prêt à discuter des questions de fond possibles pour les prochaines sessions du groupe de travail. Il a demandé au Bureau de faire un rapport sur les progrès accomplis dans le domaine de l'Initiative de cohérence des politiques à la session de mars du groupe de travail. S'agissant du paragraphe 8 du document à l'examen, la nécessité d'analyser les propositions de rechange avant de prendre toute décision a été soulignée. Certaines questions semblent relever d'un débat au sein du Conseil d'administration plutôt qu'au sein du groupe de travail. Maintenant que l'importance de l'emploi productif et du travail décent est internationalement reconnue, il est temps de songer à des mécanismes d'exécution concrets. Quels sont les moyens et les instruments permettant d'atteindre ces objectifs, comment y parvenir de la manière la plus efficace? Le rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail intitulé *Changements dans le monde du travail* offre une analyse complète des problèmes, du niveau microéconomique au niveau macroéconomique, et il est temps maintenant de mettre les idées en pratique. Il est impossible de sortir de la pauvreté, de la marginalisation et de l'exclusion sans le développement durable. Plusieurs questions mises en relief dans le rapport sur les changements dans le monde du travail justifient de nouvelles discussions: l'informalité; le rôle de l'entreprise privée, notamment les petites et les micro-entreprises; l'emploi des jeunes; la démocratie; les questions démographiques; l'éducation et le perfectionnement des compétences à l'heure des mutations techniques accélérées; les migrations et la fuite des cerveaux; la productivité et la compétitivité; les réponses apportées par la législation du travail et la négociation collective aux changements intervenus dans le monde du travail. Tout en réfléchissant sur ces questions, il demeure important de se concentrer sur le renforcement de la crédibilité de l'OIT par un alignement de ses objectifs sur les OMD, par l'intermédiaire des programmes par pays de promotion du travail décent.
23. Plusieurs délégués gouvernementaux ont fait remarquer que pour parvenir au travail décent il faut commencer par offrir des possibilités d'emploi à tous. Ceci implique des emplois de meilleure qualité, sans oublier la sécurité de l'emploi, le niveau et la gamme des qualifications, l'organisation du travail, la satisfaction dans le travail et la sécurité et la santé au travail, tout cela de pair avec une plus grande productivité. Prêter attention à ces questions peut contribuer à créer un climat d'amélioration permanent propice à la créativité et à l'innovation à tous les niveaux et susceptible de stimuler la productivité et la croissance économique. L'engagement tant des entreprises que des travailleurs joue un rôle clé pour favoriser un tel contexte. L'un des défis les plus ardues est de parvenir à concilier les pressions qui s'exercent à la fois en faveur de la flexibilité et de la sécurité par l'intermédiaire de la législation du travail, des conventions collectives et de politiques actives du marché du travail ainsi que de dispositions adéquates en matière de sécurité sociale. Les gouvernements attendent donc de l'OIT qu'elle étoffe sa base de connaissances sur l'interaction entre les différentes mesures politiques, de sorte que l'on puisse déterminer le bon dosage entre les différents instruments politiques: législation protectrice du travail, politiques actives du marché du travail, systèmes de prestations de chômage, salaires minimums, prélèvements fiscaux (coin fiscal), négociation collective. D'autres questions importantes ont été soulevées par les délégués gouvernementaux: vieillissement de la population; développement des PME; emploi des jeunes et lutte contre le travail des enfants; migrations internationales et informalité; intégration de l'Agenda du travail décent de l'OIT dans les stratégies de réduction de la pauvreté et mondialisation accessible à tous; changements à l'échelle mondiale dans la structure de l'emploi; croissance de l'emploi et viabilité des activités; menace de pandémie du VIH/SIDA dans

certaines pays en développement; risque d'exclusion lié au retard technologique dans certains pays.

- 24.** Les orateurs des trois groupes ont convenu que la sélection des questions à l'ordre du jour du groupe de travail devait être ciblée, éviter les chevauchements d'activités entre les commissions et apporter une valeur ajoutée au débat sur la dimension sociale de la mondialisation. Le groupe de travail doit apporter une contribution significative et constructive aux questions transversales, étroitement liées et émergentes qui intéressent clairement le programme d'activités de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation et qui permettent donc d'améliorer la cohérence des politiques. Je déclare donc la réunion close en indiquant que je déterminerai les prochains ordres du jour du groupe de travail avec les vice-présidents et le Directeur général sur la base des propositions formulées durant les discussions du groupe de travail, en gardant à l'esprit les travaux des autres commissions.

Genève, le 15 novembre 2006.